

C'est votre semaine!



Semaine des enseignantes et des enseignants

4 au 10 février 2024

Au cours des derniers mois, les profs se sont mobilisés et ont démontré qu'ils ont à cœur l'amélioration de notre système d'éducation public. Bravo et merci!

Au gouvernement, maintenant, de démontrer son engagement. Régler les maux de la profession enseignante, négligée depuis trop longtemps, se fera sur plusieurs années et non en une seule semaine.



FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ



Centrale des syndicats
du Québec

L'édito du président

Par Jean-François Gaumond, président

La semaine des enseignantes et des enseignants est l'occasion de démontrer une fois de plus toute l'importance de notre profession et de réfléchir aux défis qui nous attendent.

Page 2

Le Lien vers les affectations 2024-2025

Par Éric Denis, conseiller

Début des discussions avec les CSS concernant les processus d'affectation pour la prochaine année scolaire.

Page 4

Le Lien vers la compensation pour le dépassement des maxima d'élèves

Par Étienne Voyer, conseiller

C'est au plus tard à la dernière paie de février et à celle de juin que vous devriez recevoir le paiement.

Page 5

Le Lien vers la retraite progressive

Par Michel Boucher, conseiller

La retraite progressive, c'est quoi et quelles en sont les conditions et les modalités.

Page 6

Dans cette édition:

PAGE COUVERTURE

BONNE SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

2

L'édito du président

VIE PÉDAGOGIQUE ET PROFESSIONNELLE : LES ÉPREUVES NUMÉRIQUES À LA FGA

3

*Chronique de Sylvie
Lefebvre*

AFFECTATIONS 2024- 2025

4

Chronique d'Éric Denis

LANCEMENT DU PROGRAMME DE BOURSES EN 2024

4

*Chronique de Sylvie
Lefebvre*

COMPENSATION POUR LE DÉPASSEMENT DES MAXIMA D'ÉLÈVES PAR GROUPE 2023-2024

5

*Chronique d'Étienne
Voyer*

RETRAITE PROGRESSIVE

6

*Chronique de Michel
Boucher*

CAMPAGNE D'INFORMATION ET D'ADHÉSION 2024 FONDS FTQ

7

COMMANDITAIRES 2024

8

« Afin de faciliter la lecture des textes présents dans cette publication, nous avons employé le féminin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. »



Par Jean-François Gaumond, président

jf.gaumond@serm.ca / poste 223

L'édito du président

Bonne semaine des enseignantes et des enseignants!

Chères collègues et chers collègues,

En cette période où l'éducation est au cœur des préoccupations, il est de notre devoir en tant que syndicat de reconnaître et de célébrer le rôle crucial que nous, enseignantes et enseignants, jouons dans notre société. La Semaine des enseignantes et des enseignants est bien plus qu'une simple occasion de célébration; elle est une affirmation de notre dévouement collectif à notre profession, à la société et aux élèves, jeunes et adultes, qui nous sont confiés.

Nous sommes les gardiennes et les gardiens du savoir, les inspiratrices et les inspireurs des esprits et les architectes de l'avenir de la société. Chaque jour, vous vous levez pour relever le défi d'éduquer et de guider les élèves avec passion et engagement. Votre travail va bien au-delà de l'enseignement en classe; vous êtes des mentors, des conseillères et des conseillers ainsi que des modèles pour les élèves qui vous entourent.

Pourtant, nous savons que notre profession est souvent sous-estimée et notre travail insuffisamment reconnu. C'est pourquoi la semaine du personnel enseignant revêt une importance particulière, d'autant plus en cette période de négociations nationales. Cet automne, nous avons réussi à mettre nos enjeux sur toutes les tribunes et nous avons fissuré le plafond de verre qui se refermait peu à peu sur nous. Cela a été l'occasion de rappeler

à tous l'importance cruciale de notre travail et de revendiquer les ressources et le respect que nous méritons dans le cadre de ces discussions cruciales.

En plus d'être des modèles de professionnalisme entre les murs de nos écoles ou de nos centres, nous avons fait preuve de force dans la rue et cela, c'est tout à notre honneur.

Avons-nous réglé tous les maux du système d'éducation? Non. Avons-nous fait des pas dans la bonne direction? Oui. Est-ce que notre travail est terminé? Non. Nous continuerons donc à avancer avec ardeur, vigueur et détermination pour rendre les conditions de travail plus adéquates et diminuer la lourdeur de la tâche. Outre la négociation nationale, des leviers d'influence, nous en avons.

En célébrant la Semaine des enseignantes et des enseignants cette année, nous célébrons notre dévouement. Ensemble, en tant que syndicat, nous sommes plus forts. Nous continuerons de nous battre pour vous, pour nos élèves et pour l'avenir de l'éducation. En tant qu'enseignantes et enseignants, nous pouvons marcher la tête haute. Merci pour tout ce que vous faites.

Je joins ma voix à celles des autres membres du Conseil d'administration du SERM pour réitérer notre invitation à venir lever un verre à la santé de notre profession lors des 4 à 7 qui auront lieu cette semaine. Nous vous attendons en grand nombre.

En toute solidarité!

UNE FORMATION POUR VOUS, CHOISIE PAR VOUS!

Le comité des jeunes vous consulte pour choisir la formation qu'il vous offrira au printemps 2024.

Vous pouvez remplir le [formulaire](#) dès maintenant pour faire votre choix ou le faire à partir du courriel qui vous sera transmis prochainement. Le code QR mène vers le formulaire.



Syndicat de l'Enseignement
de la Région de la Mitis





Vie pédagogique et professionnelle: les épreuves numériques à la formation générale des adultes (FGA)

Par Sylvie Lefebvre, vice-présidente zone des Phares

sylvie.lefebvre@serm.ca/ poste 231

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) tient son réseau de la FGA à tous les automnes. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'ai assisté à cet événement, accompagnée par une enseignante et un enseignant du Centre de formation Rimouski-Neigette.

Plusieurs sujets portant sur la FGA ont été abordés, mais il y en a un qui a retenu davantage mon attention, car les retombées pédagogiques pourraient être importantes pour le personnel enseignant. Vous n'êtes pas sans savoir que notre ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, démontre beaucoup d'intérêt pour la cueillette de données. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre qu'il y a, à l'heure actuelle, une volonté ministérielle pour que toutes les épreuves ministérielles deviennent en format numérique, ce qui touchera plusieurs épreuves à la FGA. Cela fait partie du virage numérique auquel nous assistons présentement.

Les particularités de l'évaluation numérique :

Des projets pilotes d'évaluation du ministère ont eu lieu dans plusieurs écoles secondaires. Depuis cette année, des épreuves numériques en présentiel devraient être disponibles à la FGA. Toutes les activités liées aux épreuves se feront d'une plateforme unique, autant pour son administration que pour sa correction. Les épreuves se feront en présence. Voici quelques informations préliminaires qui nous ont été mentionnées :

- Les évaluations se feront avec une tablette.
- Le rôle du surveillant sera beaucoup plus actif, car cette personne aura à gérer une interface de surveillance.
- Les élèves auront accès sur la plateforme à un dictionnaire numérique nommé Usito, à une calculatrice scientifique et à un bloc-notes pour la prise de notes. Ces outils seront disponibles selon les épreuves.
- Un enregistrement des travaux se fait aux 3 ou 4 secondes.
- Les questions objectives seront corrigées automatiquement par la plateforme.

Les enjeux de l'évaluation numérique :

Les enseignantes et les enseignants présents au réseau ont soulevé plusieurs inquiétudes. Effectivement, ces inquiétudes portent principalement sur l'égalité des chances et sur le respect des différents processus d'apprentissage des élèves de la FGA qui proviennent souvent d'une clientèle plus vulnérable. Voici ce qui en est ressorti :

- Le manque de fiabilité du réseau internet, la disponibilité variable du matériel informatique, l'absence de technicien informatique présent dans les milieux, l'obligation pour les surveillants de développer certaines capacités en informatique. Les coûts associés à cette mise en place.
- L'importance du geste moteur pour certains élèves pour qui écrire leur permet de s'organiser, l'impossibilité avec cette méthode d'établir des feuilles pour observer certaines données ou les comparer, les capacités variées en informatique chez les élèves.

- Les élèves ne pourront pas être évalués de façon numérique si les apprentissages et les prétests ont été faits de façon scripte. Une partie du matériel didactique et les prétests devraient donc être également en format numérique ce qui constituera une charge importante de travail pour le personnel enseignant pour adapter tout le matériel déjà existant.

Notre influence lors la mise en place :

Bien que ce changement puisse apporter également des avantages, il sera déterminant, le temps venu, de vous questionner en tant qu'équipe d'enseignantes et d'enseignants sur les avantages, les risques et les particularités propres à votre milieu. Effectivement, ces éléments pourraient faire en sorte que la mise en place de cette façon d'évaluer soit un échec ou une réussite.

Pour les enseignantes et les enseignants du CSS des Phares, nous vous invitons à demeurer très vigilants pour exiger que votre conseil syndical soit consulté par votre direction comme le prévoit votre convention locale sur **les modalités d'application des examens du Ministère 11-6.03 E) 5)**. Vous pourrez ainsi contribuer, à partir de votre expertise professionnelle à émettre un avis portant sur certaines recommandations et mises en garde. Pour donner suite à sa réception, votre direction aura l'obligation de transmettre sa décision par écrit au conseil syndical **11-6.03 I)**.

Pour les enseignantes et les enseignants du CSS des Monts-et-Marées, cette consultation se fera par le centre de services scolaire directement auprès du SERM comme prévu dans votre convention locale à la clause **11-6.02 A) 3**. Merci de nous aviser s'il est question d'implantation d'évaluations numériques à votre centre pour que nous puissions compléter ce processus en recueillant vos réflexions, propos et recommandations pour produire notre avis.

De plus, notre syndicat devrait également être consulté par les deux CSS concernant **la politique d'évaluation des élèves et concernant les changements technologiques**. Nous vous invitons à rester à l'affût de ces consultations, car votre expertise est précieuse.

Pour tout questionnement au sujet de l'évaluation numérique à la FGA, vous pouvez joindre Sylvie Lefebvre (sylvie.lefebvre@serm.ca) ou Éric Denis (eric.denis@serm.ca).

4 à 7 du SERM

Voici les dates et les emplacements où auront lieu les 4 à 7 pour souligner la Semaine des enseignantes et des enseignants :

8 février – Brasserie La Baraque - Rimouski (106-A, rue St-Germain Est)

8 février – Le Ketch - Ste-Flavie (490, route de la Mer)

8 février – La Captive - Amqui (140, boul. St-Benoît Ouest)

9 février – La Fabrique - Matane (360, ave St-Jérôme)



Le lien vers les affectations 2024-2025

Par Éric Denis, conseiller syndical
eric.denis@serm.ca / poste 228

Nous avons amorcé nos discussions avec le CSSDP et le CSSMM afin d'établir le prochain calendrier des séances d'affectation pour le personnel enseignant régulier et des séances d'affectation touchant le personnel à statut précaire. Les calendriers seront publiés dès que nous connaîtrons les dates choisies.

En attendant le calendrier officiel de ces rencontres, voici les dates à retenir pour les mises en surplus de champ et d'école selon votre centre de services :

	CSSDP	CSSMM
Transfert de clientèle	Avant le 30 avril	Avant le 1 ^{er} mai
Surplus de champ	Le CSS détermine l'excédent des effectifs avant le 15 mai et convoque les enseignants concernés à la rencontre d'affectation qui doit avoir lieu avant le 1 ^{er} juin.	Faire une demande de reconnaissance de capacité (200 jours de travail sur les 5 dernières années) avant le 31 mars. Le CSS détermine l'excédent des effectifs avant le 15 mai et convoque les enseignants concernés à la rencontre d'affectation qui doit avoir lieu avant le 1 ^{er} juin.
Surplus d'école	Entre le 1 ^{er} et le 15 juin, le CSS détermine l'affectation aux écoles des enseignantes et enseignants qui sont affectés aux champs 1 à 20 pour l'année scolaire suivante.	

Nous sommes également en attente des décisions du CPNCF et de la FSE-CSQ concernant l'obligation de terminer tous les processus d'affectation-mutation applicables au plus tard le 8 août. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera connue.

Pour toute question concernant votre situation pour les affectations à venir, n'hésitez pas à communiquer avec moi.



Lancement du programme de bourses en 2024

Par Sylvie Lefebvre, vice-présidente zone des Phares
sylvie.lefebvre@serm.ca / poste 231

C'est avec plaisir que *Maman va à l'école* lance son programme de bourses pour l'année 2024. En effet, le lancement officiel aura lieu **le 14 février** prochain et les dossiers de candidatures doivent être soumis d'ici le **19 avril**. Le formulaire est disponible sur le [site Web du SERM](http://mamanvaalecole.lacsq.org).

Les personnes déléguées des centres de formation de la zone des Monts-et-Marées et de la zone des Phares recevront bientôt les documents relatifs au programme de bourses.

Ces bourses s'adressent à des mères monoparentales qui sont en FP ou à la FGA. N'hésitez pas à vous informer, plusieurs élèves de vos centres seront peut-être éligibles : <http://mamanvaalecole.lacsq.org>.





Compensation pour le dépassement des maxima d'élèves par groupe 2023-2024

Par Étienne Voyer, conseiller syndical
etienne.voyer@serm.ca / poste 224

Habituellement, c'est au plus tard à la dernière paie de février et à celle de juin que vous devriez recevoir le paiement de la compensation, dans l'éventualité où le nombre d'élèves de votre groupe dépasse le maximum prévu aux dispositions de la convention collective (voir tableaux ci-dessous).

EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

Les règles suivantes encadrent cette opération :

- 1- Certains élèves peuvent être pondérés et obtenir une valeur de 2, 3 ou 4 élèves pour établir le calcul qui détermine la compensation pour dépassement des maxima d'élèves par groupe.
- 2- Le CSS doit pondérer dans tous les cas les élèves avec des troubles de comportement intégrés à un groupe ordinaire. En ce qui concerne les élèves handicapés qui sont intégrés dans les classes régulières, ces derniers sont pondérés s'ils ne reçoivent pas les services suffisants.
- 3- Les compensations sont versées directement sur la paie des enseignant(e)s et les calculs sont pour la plupart automatisés et respectent les paramètres prévus à la convention collective. Toutefois, pour le CSSDP, un formulaire est transmis par courriel aux enseignant(e)s des écoles primaires. Ce formulaire présente la durée de dépassement, le nombre d'élèves en dépassement (après pondération, le cas échéant), le nombre d'heures ou de périodes par cycle, etc.
- 4- Si vous estimez que vous avez droit à une compensation, en vertu du nombre d'élèves de votre classe ou de l'un de vos groupes, parce qu'un élève devrait être pondéré et que vous n'avez pas reçu de compensation, communiquez avec nous.

Moyennes et maximums des groupes d'élèves en formation générale des jeunes (FGJ)

GROUPES ORDINAIRES	MOYENNE ¹	MAXIMUM ²
Préscolaire 4 ans	14	17
Préscolaire 4 ans – en milieux défavorisés	13	16
Préscolaire 5 ans	17	19
Préscolaire 5 ans – en milieux défavorisés	16	18
1 ^{re} année	20	22
2 ^e année	22	24
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année	24	26
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année – en milieux défavorisés	18	20
1 ^{re} secondaire	26	28
2 ^e secondaire	27	29
3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire	30	32

¹ La moyenne se calcule pour l'ensemble du centre de services scolaire.

² Le maximum indique le nombre réel d'élèves (sans pondération) à ne pas dépasser dans une classe à moins d'un motif prévu à la convention. Une classe peut respecter le maximum, mais générer une compensation pour dépassement (après pondération).

Comment établit-on le maximum dans un groupe à plus d'une année d'études?

Le dépassement du nombre d'élèves d'un groupe à plus d'une année d'études s'établit en tenant compte de la moyenne la plus basse, laquelle devient alors le maximum pour le groupe, et la compensation est calculée en conséquence. Si les moyennes applicables aux années d'études des élèves d'un groupe sont différentes (exemple : 22 en 2^e année et 24 en 3^e), c'est la moyenne la plus basse qui s'applique pour ce groupe. Le maximum est donc de 22 dans le cas de l'exemple cité.

EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

À la formation professionnelle, la convention collective ne prévoit pas de mécanisme de pondération, mais les maxima autorisés sont les suivants :

Pour les cours de la FP du profil :	Moyenne	Maximum
Santé, assistance et soins infirmiers En milieu hospitalier	6	6
Santé, assistance et soins infirmiers Pour les cours hors hôpital	17	20
Agriculture et pêche Foresterie et papier	10	13
Administration, commerce et informatique, à l'exception des classes-ateliers ou laboratoires et à l'exception du profil informatique (opération)	30	32
Administration, commerce et informatique, classes-ateliers ou laboratoires et profil informatique (opération)	19	22
Tous les autres cours	19	22

EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA)

Malheureusement, il n'existe aucun maximum d'élèves par groupe.

Pour toutes informations complémentaires :

- à la formation générale des jeunes (FGJ), communiquez avec Étienne Voyer : etienne.voyer@serm.ca;
- à la formation professionnelle (FP), communiquez avec Michel Boucher : michel.boucher@serm.ca.



Le lien vers la retraite progressive

Par Michel Boucher, avocat et conseiller syndical

michel.boucher@serm.ca / poste 225

La retraite progressive, c'est quoi et quelles en sont les conditions et les modalités ?

La retraite progressive vous permet d'alléger votre horaire ou votre année de travail tout en continuant d'accumuler vos droits comme si vous étiez au travail. Ainsi, les années de services seront reconnues à 100 % de même que votre salaire.

Conditions pour avoir accès à la retraite progressive :

- Être une enseignante à temps complet;
- Conclure une entente avec l'employeur. Celui-ci a le droit de vous refuser cette demande, mais il doit vous communiquer ses motifs;
- Être admissible à une rente immédiate à la fin de l'entente;
- En faire la demande à votre CSS avant le 1^{er} avril.

Quels en sont les principales modalités?

- La durée de l'entente se situe entre un an et cinq ans (prolongation à sept ans lors de la nouvelle convention collective);
- Le temps de travail ne peut être inférieur à 40 %;
- La répartition du congé se fait par année scolaire, après entente avec l'employeur;
- La prise de retraite est obligatoire à la fin du contrat, sauf exception;
- Les cotisations au RREGOP sont calculées sur la base du traitement applicable, comme si l'enseignante ne s'était pas prévalu de l'entente. Donc, pas de rachat ni de paiement de la « part employeur ».

Si vous avez des questions au sujet de la retraite, vous pouvez communiquer avec moi.



REER+

L'épargne positive

CSSDP

Secteur de la Mitis

Écoles

Alizés, lundi 8 avril

Norjoli, jeudi 25 avril

Mistral, lundi 3 juin

Au salon du personnel

Secteur de la Neigette

Écoles/Centre

Mont-St-Louis, mercredi 24 avril

Élisabeth-Turgeon, mercredi 1^{er} mai

Grand-Pavois de St-Agnès, jeudi 2 mai

Aquarelle, lundi 6 mai

Langevin, lundi 13 mai

Paul-Hubert, mardi 21 mai

CFRN, jeudi 30 mai

St-Jean, jeudi 6 juin

Au salon du personnel

CSSMM

Secteur de la Matanie

Écoles/Centre

Victor-Côté, lundi 12 février

Zénon-Soucy, lundi 19 février

Bon-Pasteur, mardi 27 février

École secondaire de Matane,
jeudi 29 février

CFPRO de Matane, mardi 12 mars

Au salon du personnel

Secteur de la Vallée

Écoles

ESASO, vendredi 15 mars

Caron, mardi 19 mars

Ste-Marie, jeudi 21 mars

Ste-Ursule, lundi 25 mars

Au salon du personnel

ADHÉSION, MODIFICATION, INFORMATION

Rencontres individuelles ZOOM

Mercredi, 20 mars 2024

17 h à 20 h

et

Mercredi, 29 mai 2024

17 h à 20 h

Pour participer vous devez vous inscrire
en m'indiquant **la date et l'heure** de votre
choix à l'adresse suivante :

nicolas.fournier@serm.ca

Au plaisir de vous rencontrer !

Nicolas Fournier
Responsable local pour le
Fonds de solidarité FTQ





Rabais offerts aux
membres du SERM

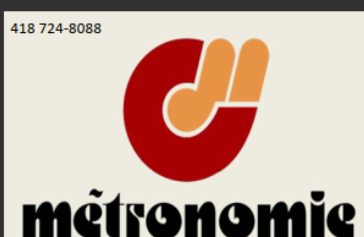
Du 1^{er} janvier au
31 décembre 2024

N'hésitez pas à visiter
et à encourager ces
marchands locaux.



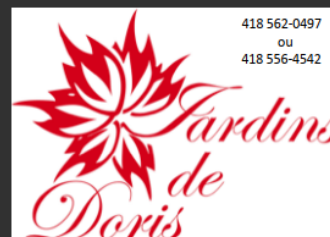
418 775-7871

1552, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8
Site Web : www.hiboucoup.com



418 724-8088

325, Montée Industrielle et Commerciale, Rimouski, G5M 1A7
Site Web : metronomie.com



418 562-0497
ou
418 556-4542

645, ave Henri-Dunant, C.P. 802, Matane, G4W 3M7
Site Web : www.jardinsdodoris.ca



418 725-4990

25, rue St-Germain Ouest, Rimouski, G5L 4B4
Site Web : <https://www.spectart.com/>



8, ave Banville, Rimouski, G5L 7W7
Site Web : lamijac.ca



418 562-0422

462, avenue St-Jérôme, Matane, G4W 3B5
Site Web : www.blocnotes.ca



1 000, rue du Phare, Rimouski G5M 1L8

418 724-6214

Site Web : <https://shmp.qc.ca/>



418 775-2855

Un service à votre image !

30, ave des Fusilliers, Mont-Joli, G5H 3P6
Page Facebook : <https://fr-ca.facebook.com/papeterieimpression/>



418 725-0211

Bureaux: 188, Évêché Ouest, Rimouski, G5L 4H9
Cinéma (Coopérative Paradis): 274, rue Michaud, Rimouski, G5L 6A2
Site Web : paraloeil.com



1 888 427-7374

Matane

250, ave du Phare Est, Matane, G4W 3N4
Site Web : www.riotel.com/fr/matane



418 724-6944

130, ave Belzile, Rimouski, G5L 3E4
Site Web : hotelnavigateur.com

Pour de plus amples informations, consultez le [site Web du SERM](http://www.serm.ca).